

La Division des statistiques vitales fait l'enregistrement des naissances, décès et mariages de la province, ainsi que des adoptions et divorces.

Le sous-officier provincial de santé a la charge de services spéciaux de prévention et de traitement, comprenant la coordination du travail de trois divisions spéciales—tuberculose, maladies vénériennes et laboratoire—avec celui des Services locaux de santé.

La Division de la lutte contre la tuberculose est chargée du diagnostic et du traitement de la tuberculose dans la province. Elle dispose de deux hôpitaux pour tuberculeux—un à Tranquille et l'autre près de l'hôpital général de Vancouver. La division assure trois autres services hospitaliers conjointement avec le Royal Jubilee Hospital et l'hôpital Saint-Joseph, à Victoria, et l'hôpital Saint-Joseph pour les Orientaux, à Vancouver.

Les cliniques de diagnostic de la tuberculose comprennent des cliniques fixes dans les grands centres et quatre cliniques ambulantes. De plus, deux unités cliniques pour l'examen de la poitrine fournissent un service radiologique gratuit dans les grands centres et à toutes les industries. Le traitement des patients externes et la répétition de traitements au pneumothorax sont assurés par la division à toutes les cliniques fixes et à des endroits propices munis d'outillage de pneumothorax par la division. Des services de consultation et de directive sont fournis aux départements locaux de santé, aux médecins et aux hôpitaux.

La Division des laboratoires, en plus de diriger le grand laboratoire principal de Vancouver, achète les services des laboratoires de santé publique des hôpitaux de Victoria, Nanaimo, Prince-Rupert, Kamloops, Nelson et Kelowna. Les services de laboratoire et les produits biologiques sont fournis gratuitement à tous les médecins et officiers de santé.

La Division de la lutte antivénérienne maintient des cliniques de diagnostic et de traitement à Vancouver, Victoria, Trail, à la prison d'Oakalla, à New-Westminster et dans la région de Rivière-la-Paix, en collaboration avec les unités sanitaires locales. Les médecins sont payés pour soigner les malades indigents là où il n'y a pas de dispensaire. Médicaments, consultations et conseils, y compris l'enseignement de l'hygiène publique, sont fournis gratuitement dans toute la province.

La Division de l'enseignement de l'hygiène publique est chargée de coordonner les programmes d'enseignement hygiénique de toutes les divisions et de leur fournir du matériel tel que bulletins, brochures et films. Un service de consultation sur les problèmes pratiques de l'enseignement de l'hygiène est fourni aux services locaux de santé.

Section 2.—Statistiques des institutions*

En vertu des pouvoirs accordés par le gouvernement fédéral en 1930, le Bureau fédéral de la Statistique, en collaboration avec les autorités provinciales, a créé la Branche du recensement des institutions et réuni pour tout le Canada des statistiques sur les genres suivants d'institutions: (1) *Hôpitaux*—institutions s'occupant principalement de la prévention et de la guérison des maladies physiques, telles que les hôpitaux pour les malades, les sanatoriums, les institutions pour incurables et les hôpitaux énumérés sous la rubrique "Fédéraux" dans le tableau 1. (2) *Institutions pour maladies mentales et nerveuses*—pour le traitement et le soin

* Révisé sous la direction de J. T. Marshall, directeur, Division des statistiques vitales, Bureau fédéral de la Statistique, par J. C. Brady, chef, Statistiques des Institutions.